

30.08.2010 - 08:00 Uhr

Assurance-maladie: le manque de transparence sur les primes provisoires désavantage les assurés

Lausanne (ots) -

bonus.ch, le site comparateur, offre aux consommateurs la possibilité de s'informer sur les primes provisoires pour les aider dans leur prise de décision. Désormais, cela n'est plus possible ! L'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) a prié les assureurs de ne pas publier leurs primes provisoires 2011. L'OFSP ne chercherait-il pas plutôt à repousser l'annonce d'une nouvelle hausse massive des prime ?

A ce jour, la plupart des assureurs suivent cette directive bien que légalement, rien ne les empêche de publier leurs primes provisoires 2011. Le but de cette manoeuvre est d'éviter la prise de position hâtive des médias, des politiques et des assurés.

Pourtant, les statistiques de bonus.ch démontrent que depuis ces cinq dernières années, plus de 95% des primes provisoires sont identiques aux primes définitives. Les différences entre les primes provisoires et définitives sont tellement minimes que cela n'a aucun impact sur le choix final des assurés.

Dans notre récente étude comportementale*, 93% des personnes ayant changé d'assurance-maladie pour 2010 ont pu économiser: 43.4% ont pu réaliser des économies entre CHF 500.- et 1000.- par personne. Pour la plupart des ménages de deux à cinq personnes, le montant économisé sur leur assurance-maladie en 2010 était même supérieur à CHF 2000.-. Une autre tendance s'est très clairement affirmée. 70% des assurés qui gardent la même caisse-maladie le font par crainte de contraintes administratives.

Les assurés ont besoin d'une aide décisionnelle, c'est-à-dire récolter des informations et comparer les primes et prestations des différentes caisses-maladie. Cette tendance conduit 81% de nos utilisateurs à se renseigner au préalable en ligne, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires et utiles dans le but de faciliter le processus d'optimisation de leur assurance-maladie. Cela implique tous les critères déterminants leur prime: le modèle de base ou alternatif, le montant de la franchise, les listes de médecins,...

Outre les modalités du contrat, les assurés souhaitent pouvoir également se renseigner sur la caisse, ses réserves, l'évolution de la stabilité de ses primes, l'évaluation de la qualité de ses prestations par les personnes, qui y sont déjà assurées. C'est l'ensemble de tous ces éléments qui est prépondérant dans le choix d'un assuré et qui l'aide à savoir s'il veut ou non changer de caisse-maladie. L'autre aspect, est que les assurés peuvent réaliser des économies tout en restant assurés auprès de la même caisse-maladie. Par exemple, en changeant leur modèle d'assurance ou en optant pour une autre franchise.

En faisant pression sur les caisses-maladie et en leur imposant la non-publication de leurs primes provisoires, l'OFSP empêche à un grand nombre d'assurés, d'avoir le temps de réflexion nécessaire pour se décider à changer et à économiser!

Nos chiffres le montrent. Depuis ces 5 dernières années, nous enregistrons une nette progression, soit plus de 470% de visiteurs sur notre site pendant la période de publication des primes provisoires. C'est pourquoi, les sites de comparaison tels que bonus.ch et comparez.ch gagnent en importance dans ce processus de changement. Ainsi, plus de 85% des participants à notre enquête

préfèrent changer de caisse-maladie en ligne. La rubrique la plus appréciée selon 31.8% de nos utilisateurs est celle des astuces pour économiser.

Empêcher la publication des primes provisoires ne permet aux assurés ni de se renseigner suffisamment tôt, ni de faciliter leur prise de décision afin de calculer les éventuelles économies qu'ils pourront réaliser. De plus, les assureurs risquent de se retrouver avec des demandes massives à traiter au même moment, dans un délai très court, et ils ne pourront pas garantir la qualité des informations et prestations aux assurés. Finalement, ce sont à nouveau les assurés qui se retrouveront grugés.

*Tableaux et graphiques:

<http://www.presseportal.de/go2/www.bonus.ch/ND/Caisse-maladie>

Contact:

bonus.ch S.A.
Service actuariat
Eileen-Monika Schuch
Av. de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: schuch@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100609340> abgerufen werden.